...votées, aux caisses d'épargne et employées aux achats de rentes (Applaudissements répétés). L'achat et le terme ne sont pas de la spéculation parce que nous prenons livraison au terme convenu ; en les espaçant nous évitons les soubresauts.

Les fonds achetés représentent plus de deux millions et demi. Aujourd'hui, ces fonds ont une valeur de plus de trois milliards. Nous n'avons donc pas agi imprudemment. Le bénéfice des déposants dépasse 800 millions. L'épargne à nous confiée ne court aucun risque. Nous pouvons rembourser toutes les sommes demandées. Il faut qu'il sorte de cette délibération un vote de nature à rassurer le public (Applaudissements répétés).

M. Laur proteste. Il conteste que la hausse de la rente correspond à la prospérité nationale (Interruptions).

M. Laur constate que la réserve de la caisse postale est de 47 millions, alors qu'elle devrait représenter le cinquième des fonds déposés.

M. Rouvier déclare que la loi de 1887 dit que la réserve ne doit pas dépasser 50 millions.

L'Ordre du Jour

M. Hubbard dépose un ordre du jour approuvant les explications données par le ministre des finances.

La Chambre adopte cet ordre du jour par 368 voix contre 5 sur 374.

La séance est levée à 7 heures 20.

Séance lundi.

Les retraites ouvrières

Paris, 17 mai. — Nous avons annoncé que M. Constans, ministre de l'intérieur, préparait un projet de loi destiné à assurer aux ouvriers, après un certain temps de travail, une pension.

Ce projet n'est encore que dans la période de première élaboration. Le but du ministre serait d'encourager les ouvriers à verser des cotisations en vue de s'assurer cette retraite ; l'Etat, par une subvention, s'efforcerait d'élever le chiffre de cette pension.

Il s'agirait de faire en sorte que l'ouvrier, qui à partir de vingt-cinq ans verserait une cotisation pendant trente années, put avoir avec le concours de l'Etat, une pension variable suivant la cotisation, et pouvant aller jusqu'à 360 francs.

Une partie des ressources pourrait être fournie par le produit du prélèvement sur le pari mutuel qui s'élève à 3 millions par an.

L'Etat constituerait une cotisation supplémentaire qui serait votée par les Chambres sur les ressources générales du budget.

UNE MONSTRUOSITÉ

Epinal, 17 mai. — Le tambour-major du 152e de ligne, en garnison à Epinal, dont nous avons annoncé la disparition et que l'on croyait déserteur, est, paraît-il, prisonnier en Allemagne. Il avait été voir sa mère en Alsace, arrivé à Mulhouse, il fut arrêté par la police et livré à l'autorité militaire.

Ce soldat est cependant français, né à Noyenmoutier (Vosges) et il vient d'être condamné par le conseil de guerre prussien, siégeant à Zelle (Hanovre), à six mois de forteresse qu'il purge en ce moment à Cologne ; à l'expiration de sa peine, il sera paraît-il, incorporé dans un régiment allemand où il sera astreint à un service plus ou moins long.

Ce tambour-major qui se nomme Joseph Schœnenberger a signé le 10 avril 1883, au bureau de recrutement de Besançon, un engagement dans le 1er régiment étranger. Il a été pendant quatre ans au Tonkin, puis libéré le 17 août 1887, à Sidi-Bel-Abbès.

Il s'était rengagé comme tambour-major au 152e de ligne en octobre dernier.

LE CRIME DE GABIAN

Les Assassins en Cour d'Assises

Montpellier, 17 mai. — Le 5 mai dernier, le sieur Enjalbert, cultivateur, était assassiné par sa femme et par son fils François, âgé de dix-sept ans.

Ils se trouvaient tous les trois sur le pont de Lauret lorsque la femme Enjalbert s'assit sur le parapet et pria son mari de lui nouer les lacets de ses chaussures.

A peine Enjalbert s'était-il baissé, que, saisissant un revolver dissimulé dans la poche de son tablier, elle le lui déchargeait deux fois à bout portant sur la tête.

Le malheureux tomba à la renverse et, pendant que sa femme faisait encore feu sur lui à quatre reprises, son fils le frappait à coups redoublés avec un bâton que sa mère lui avait remis au départ et lui fracturait le crâne. Les deux assassins s'acharnèrent ensuite sur le cadavre et le mutilèrent.

Les auteurs de cet assassinat ont comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de l'Hérault, avec leur complice Gély, amant de la femme Enjalbert, qui, d'après l'acte d'accusation, les aurait provoqués au crime, et leur aurait fourni les moyens de le commettre.

La femme Enjalbert, qui a joué le principal rôle dans ce crime, est de petite taille, maigre et chétive ; sa tête plate, ses pommettes saillantes lui donnent un aspect repoussant. Elle ne manifeste aucune émotion. Le jeune Enjalbert, assis à côté de sa mère, a une physionomie sournoise et vicieuse. Gély est un vieux paysan infirme, ayant peine à se soutenir. (Il a été frappé de paralysie pendant sa détention).

La femme Enjalbert répond avec cynisme à l'interrogatoire ; elle reconnaît les faits qui lui sont reprochés, mais rejette la responsabilité sur son amant. Le jeune Enjalbert fait également des aveux complets. Il dit que sa mère exerçait une si grande influence sur lui qu'il n'a pu lui refuser sa participation au crime.

Quant à Gély, il proteste énergiquement de son innocence. Une vive altercation s'élève entre lui et sa maîtresse : « C'est toi et non pas mon homme que j'aurais dû tuer ! » s'écrie celle-ci.

L'affluence est encore plus nombreuse à l'audience de l'après-midi.

On procède à l'audition des témoins et des médecins légistes qui ont fait les constatations.

Quand on appelle la jeune Rose, la femme Enjalbert, qui jusque-là était restée impassible, se met à pleurer à la vue de sa fille.

Rose a entendu souvent l'accusé Gély dire qu'il fallait se débarrasser d'Enjalbert. Elle a vu aussi Gély montrant à sa mère le maniement du revolver qu'elle avait acheté.

Les dépositions des témoins suivants ne révèlent aucun détail nouveau et s'accordent à déclarer qu'Enjalbert était un très honnête homme.

Quelques parents de la femme Enjalbert, viennent dire que plusieurs membres de leur famille ont dû être internés dans des asiles d'aliénés.

L'audience est renvoyée à demain matin.

Les condamnations

Montpellier, 17 mai. — La femme Enjalbert est reconnue coupable d'assassinat sur son mari.

ELLE EST CONDAMNÉE A MORT.

François Enjalbert est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Gély, troisième inculpé, est acquitté.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

TERRIBLE EXPLOSION A MARSEILLE

Marseille, 17 mai. — La *Ville de Tanger*, de la Compagnie transatlantique, était arrivée hier soir de Cette. Elle opérait ce matin son déchargement, lorsque, un peu avant dix heures, la chaudière, qui servait à faire mouvoir les treuils, a fait explosion.

Le pont du navire est absolument défoncé.

On a retrouvé quatre morts ; on connaît une douzaine de blessés, mais on craint qu'il n'y en ait d'autres dans les décombres.

L'œuvre de sauvetage continue.

La *Ville de Tanger* devait repartir demain soir pour Nice.

Nouvelles Etrangères

UN TOAST BELLIQUEUX

Berlin, 17 mai. — On a beaucoup remarqué dans le toast porté par l'Empereur, hier, à Koenigsberg, la phrase suivante : « Le devoir d'un empereur est de maintenir la paix, mais si je suis obligé de tirer mon épée, j'espère que ceux qui auront troublé la paix sentiront la pesanteur de son coup. Je ne permettrai pas que l'on touche à mes provinces de l'Est et celui qui essaiera de le faire verra que ma force et ma puissance sont cuirassées de bronze.

LE MARIAGE DE STANLEY

Londres, 17 mai. — Stanley va épouser miss Dorothée Pelmant. C'est une artiste peintre de grand mérite, qui habite à Londres, Withe Hall, un hôtel connu sous le nom de Richmond Terras. Miss Helmant a exposé plusieurs toiles très appréciées de la critique. Le mariage aura lieu dans la première quinzaine du mois de juin.

UN MARIAGE ROMPU

St-Pétersbourg, 17 mai. — Le projet de mariage du czarewitch avec la princesse Marguerite de Prusse est complètement abandonné. Le synode russe a refusé d'autoriser la bénédiction nuptiale, à moins que la fiancée ne se convertit à la religion orthodoxe, avant le mariage.

La maison royale de Prusse a trouvé cette condition inacceptable.

LES MÉCANICIENS-CHAUFFEURS
à l'Elysée

Le Conseil d'administration du syndicat général des Mécaniciens-Chauffeurs-Conducteurs de machines à vapeur, ayant à sa tête M. Guimbert, président, accompagné de MM. Anatole de la Forge, Maxime Lecomte, Le Barazer, a été reçu vendredi par M. le Président de la République. Le syndicat venait remercier M. Carnot de la médaille d'honneur qu'il a offerte pour le concours des élèves, l'inviter à sa fête du 19 juin et lui faire hommage d'un volume de M. Mathieu, résumant les cours faits sous les auspices de l'association.

Erratum. — Dans la lettre de M. Maxime Lecomte que nous avons publiée jeudi matin, une erreur s'est glissée et changeait absolument le sens de tout l'alinéa.

L'honorable député, parlant des députés qui dans la Chambre précédente ont déjà voté le renvoi de l'injure devant la police correctionnelle, disait : Ces prétendus *contempteurs* de la liberté de la presse ; nous avons reproduit *défenseurs*.

Cette erreur méritait vraiment un *erratum*.

CHRONIQUE RÉGIONALE

La Journée de douze heures

Le ministre du Commerce vient d'adresser aux Inspecteurs du travail appelant leur attention sur la stricte exécution de la loi de 1848, limitant à douze heures le travail journalier et dont les prescriptions ne semblent pas être régulièrement observées, partout. La durée légale de la journée de travail ne doit être dépassée sous aucun prétexte. Procès-verbal doit être dressé contre les contrevenants.

Les Etudiants de Lille à Montpellier. — Une délégation des étudiants de l'Etat de Lille, se rendra officiellement aux fêtes qui seront données prochainement à Montpellier, à l'occasion du 6e centenaire de la fondation des facultés dans cette ville.

Ces fêtes dureront six jours, du 22 au 27 mai.

Pendant leur cours aura lieu la cérémonie d'inauguration des nouvelles Facultés. On sait que le président de la République y assistera.

La délégation lilloise comprend un étudiant de chaque faculté. La *Médecine* sera représentée par M. Lepage, président de l'Union des Etudiants ; le *Droit* par M. Pérot, vice-président ; la *Pharmacie* par M. Rambault, trésorier ; les *Scieeces* par M. Bertrand, et les *Lettres* par M. Bailly.

Nos jeunes concitoyens se rencontreront là-bas avec de nombreux délégués étrangers et tiendront haut et ferme le drapeau de l'Université du Nord.

***

Nous pouvons ajouter que le personnel enseignant de la Faculté de Lille sera représenté à Montpellier par M. A. Desrousseaux, professeur à la Faculté des Lettres.

Eyraud et Gabrielle Bompard. — L'*Intransigeant* publie trois lettres d'Eyraud qui auraient été écrites en avril dernier et qui viendraient de Mexico.

Dans ces lettres, dont l'authenticité est loin d'être établie, Eyraud parle beaucoup de Gabrielle. Il rappelle complaisamment les bons conseils qu'il lui a donnés à ses débuts dans la vie aventureuse qu'elle a menée depuis.

Eyraud engagea, paraît-il Gabrielle qu'il croyait alors une « très honnête fille » à rentrer dans sa famille.

Chronique locale

ROUBAIX

Chambre syndicale des mécaniciens. — Les ouvriers mécaniciens de Roubaix et environs, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 18 courant à trois heures précises du soir et non huit heures comme nous l'avons annoncé par erreur au *Maréchal de Coyghem*, Grande-Rue, 111, ancien *Lion d'Or*.

Ordre du jour :

1. Réorganisation des bureaux.
2. Nomination de commissions.
3. Abrogation du règlement.
4. Fixation de la cotisation.
5. Inscription de nouveaux adhérents.
6. Questions diverses.

N. B. — Dans cette réunion, il sera procédé à des modifications au règlement qui assureront le bon fonctionnement de la Chambre syndicale et qui l'établiront sur des bases solides.

Les anarchistes à Roubaix. — *Descente du parquet.* — A la suite d'un interrogatoire subi par Pernay, un des anarchistes arrêté comme ayant participé à l'agression qui a eu lieu à Lille, dans les bureaux de la *Dépêche*, une perquisition a été opérée chez le sieur Charlet-Lanneau, cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix, 8.

C'est M. Legrand, juge d'instruction, qui a été chargé de cette opération ; il est descendu à Roubaix à 10 heures 1/2 et s'est rendu directement chez Charlet.

La perquisition a duré environ une heure et demie ; elle n'a amené la découverte d'aucun papier compromettant.

On a simplement saisi quelques pamphlets signés du père Peinard.

Jules Leroux a déclaré à l'instruction qu'il avait logé la nuit du 4 au 5 mai chez Charlet. Ce dernier se verra dresser procès-verbal pour avoir négligé de l'inscrire sur le registre des logeurs.

Réunion de commissions. — Les 1re, 3e, 4e et 6e commissions se réuniront dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le lundi 19 mai à 5 heures 1/2 du soir, pour examiner les questions suivantes :

Club nautique et Cercle nautique à l'aviron ; demande de subvention pour l'organisation des régates en 1890.

Fédération des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord ; demande d'un prix.

Eglise Saint-Jean-Baptiste ; donation à la Ville.

Hospices ; location à long terme ; avis du conseil municipal.

Demande d'une demi bourse et d'un demi trousseau en faveur du jeune Kléber Briffaut.

Demande d'un trousseau et d'une demi-bourse en faveur du jeune Vermeire Oscave.

Conséquences d'une discussion. — Vendredi soir, à huit heures, le nommé Jean-Baptiste Danus, demeurant rue de la Gainguette, a eu une discussion avec sa femme.

Au paroxysme de la colère, il voulut lui jeter à la tête une brosse qui alla frapper à l'œil droit, le sieur Alexandre Vandenberghe qui passait en ce moment.

M. le docteur Largillière lui a prodigué des soins.

Plainte a été portée.

Un accident à l'Abattoir. — Hier matin à neuf heures, un accident s'est produit à l'abattoir.

Un dragon nommé Lucien Penot, caserné à l'Abattoir, a reçu de son cheval, un coup de pied sur la jambe droite qui a été fracturée.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Combats de coqs. — Une belle partie de coqs, 4 de 7, pour 500 francs, les paires de plaisir à 25 francs, aura lieu aujourd'hui dimanche, chez M. Jules Lequenne, 160, rue de Blanchemaille : Amougies contre les Brise-Fer de l'Enfié.

On y battra 9 paires.

La mise au parc aura lieu à cinq heures et demie précises.

Une autre partie de coqs, 3 de 5 pour cinquante francs contre quarante, aura lieu chez M. Henri Dutat, boulevard de la République : La Société du Congo contre Haquette et Cie de Roncq.

On y battra 6 paires.

La mise au parc à 6 heures.

Inspection sanitaire des viandes et du bétail étrangers. — M. Bertrand, vétérinaire à Roubaix, successeur de M. Chieus, vient d'être nommé, par décision ministérielle rendue le 16 mai, sur la proposition de M. le préfet du Nord, inspecteur sanitaire du bétail et des viandes fraîches, au bureau de douane de Wattrelos.

Un accident rue d'Alger. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit vendredi soir à six heures rue d'Alger.

L'échafaudage d'une maison en construction à M. Cryspère s'est rompu et a précipité sur le sol trois ouvriers maçons nommés Joseph Pollet, âgé de 45 ans, Adolphe Delmarre, âgé de 54 ans, et Emile Piat, âgé de 60 ans.

Ils ont reçu les soins de M. Druelle.

Leur état est peu grave.

Vagabondage. — Un ouvrier mineur nommé Edmond Legrand s'est présenté hier soir au bureau de police pour obtenir un billet de logement.

Comme il ne possédait ni argent ni papiers il a été arrêté comme vagabond.

Chiens ratiers. — Une belle partie de chiens ratiers aura lieu le dimanche 25 mai, jour de la Pentecôte, chez M. Adolphe Delmutte, cabaretier, au « Chien-Royal », rue du Fontenoy, entre MM. Marcourt, Ringoval et M. Vandenberghe.

Les chiens auront 25 rats à détruire. Le chien de M. Vandenberghe jouera seul et les chiens de MM. Marcourt et Ringeval joueront ensemble en tenant compte de la double vitesse.

L'enjeu sera de 50 francs.

On commencera à 4 heures précises.

HOTEL DU COMMERCE

CAFÉ BILLARDS. — RUE NAIN, 20, ROUBAIX

Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 6 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. 749

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

TOURCOING

AVIS

La loi de 1848. — M. le Commissaire central a adressé hier soir aux Industriels de Tourcoing, la circulaire suivante concernant les nombreuses infractions à la loi du 9 septembre 1848, sur la durée des heures de travail :

A l'occasion des événements qui viennent de se produire, il a été révélé que, malgré les avertissements successifs donnés à MM. les Industriels, plusieurs ont continué à transgresser la loi du 9 septembre 1848 sur la durée du travail dans les manufactures, en occupant leurs ouvriers pendant plus de 12 heures.

La chambre de commerce elle-même a reconnu le bien fondé des réclamations qui se sont produites et a émis le vœu que la loi soit dorénavant respectée.

Le Commissaire central, se conformant aux instructions qu'il vient de recevoir de Monsieur le Maire, rappelle pour une dernière fois à MM. les Industriels, les obligations qui leur incombent et les prévient que toute infraction à la loi précitée, sous un prétexte quelconque (préparations ou toutes autres causes, etc), sera rigoureusement déférée à la juridiction correctionnelle.

A Tourcoing, le 16 mai 1890.

Le Commissaire central,
REMBAUVILLE.

Le prochain festival. — Nous voici à sept jours de date du grand festival de la Ville de Tourcoing.

Tout fait prévoir, si le temps veut bien se mettre de la partie, que les fêtes des 25 et 26 mai, auront un véritable succès et que Tourcoing recevra pendant ces deux jours la visite de nombreux étrangers.

Ce n'est pas cependant qu'on aura mené grand tapage autour du festival et de la fête de pompiers. Les journaux ont été d'une sobriété exemplaire et pour cause.

Aucune communication pour ainsi dire, n'a été adressée à la presse locale et régionale, ce qui peut paraître pour le moins surprenant, aussi notre confrère du *Journal de Roubaix* qui a publié d'après nous les listes des sociétés musicales, a-t-il tort de croire que c'est à la mairie que nous en devons communication.

La mairie ne nous a pas plus favorisé que lui même et nos sollicitations ppur obtenir les listes en question ont été accueillies de la même manière que les siennes.

Un vol extraordinaire. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'escalade et d'effraction, dans une teinturerie de la ville, où ils ont commis un vol pour le moins extraordinaire.

Les malfaiteurs se sont servi d'une échelle qu'ils sont allé chercher à 300 mètres environ, dans une maison en construction, puis ayant apposé cette échelle le long de la muraille ils ont mis à profit pour descendre dans l'intérieur un vieux gradin à fleurs placé près du mur, ce qui semble dénoter que les voleurs avaient une parfaite connaissance des êtres de la maison. Après avoir enlevé un carreau à un chassis ils ont pénétré dans les salles d'apprêtage où se trouvaient empilées et prêtes à être livrées, une grande quantité de pièces de tissus.

Au lieu d'emporter une ou plusieurs de ces pièces, les voleurs coupèrent environ 35 à 40 mètres d'étoffe à 5 pièces de différentes nuances, puis ils se retirèrent comme ils étaient venus et abandonnèrent l'échelle dont ils s'étaient servi dans un champ voisin.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête sur ce singulier vol.

Mise en liberté. — M. Victor Dubois, ouvrier mécanicien, demeurant à Tourcoing, qui avait été arrêté à Roubaix pour faits relatifs aux grèves a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu et remis en liberté.

Exercice musical. — Ce soir à 7 heures 1/2, aura lieu dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, un exercice musical par les professeurs et élèves de l'Académie de musique.

Aucun avis officiel ne nous a été adressé, soit par la mairie, soit par la direction des Ecoles académiques, et nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs et amis de pouvoir publier le programme de cette soirée musicale.

1. Hymne à la France, prélude, ouverture pour orchestre, L. Montagne ; 2. Fantaisie variée pour flûte, par M. Picavet, élève de M. Stupuy, père, Herman ; 3. Fantaisie sur l' « Africaine », pour piano, par Mlle M. Couvreur, élève de Mlle Dewannain, Meyerber ; 4. Concerto pour violon par M. D. Grau, élève de M. Turbelin, Dancla.

5. Duo du « Cid » par Mlles Campion et P. Lahousse, élèves de Mlles Cardon, Massenet ; 6. Fantaisie sur « Il Cro éiato » pour cornet par M. H. Opsomer, élève de M. Mager, Arban ; 7. A. Mélodie Dunkler. B. Gavotte pour violoncelle par M. L. Campion élève de M. Stupuy, fils, Popper. 8. Grand air de « La Reine » par Mlle B. Cardon, professeur à l'Académie, V. Massé ; 9. Fantaisie-caprice pour clarinettes et orchestre par MM. J. Dejonckeree, J. Vandeweghe, E. Cuvelier, Bonvarie, D. Baas, D'Halluin et H. Fourrez, élève de M. J Montagne, Brepsant.

10. Chœur de « Mireille » par les élèves (demoiselles) des classes de solfège, Ch. Gounod. Les chœurs et l'orchestre sous la direction de M. L. Montagne directeur. Accompagnateurs : Mlles Dewannain et Ph. Naye.

WATTRELOS

Toujours la fraude. — Nos zélés douaniers ont toujours fort à faire avec les fraudeurs et il ne se passe pas de jours que nous ayons de bonnes prises à enregistrer.

Hier, les préposés Dujardin et Cep ont arrêté deux fraudeurs porteurs d'une assez grande quantité de café vert de provenance étrangère.

Les prévenus ont été conduits à Lille dans la journée.

Mouveaux. — Dans sa séance du 12 de ce mois, le conseil municipal de Mouveaux a approuvé :

1. Le compte administratif du maire de l'exercice 1889 ;
2. Le compte administratif rendu par le Bureau de Bienfaisance, de l'exercice 1889 ;
3. Le budget additionnel du Bureau de Bienfaisance pour 1890 ;
4. Le budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour 1891 ;
5. A établi le budget additionnel de la commune pour 1890 ;
6. A accordé une subvention à la société chorale l'*Avenir* ;
7. A approuvé l'acte de vente par les héritiers Carette d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du chemin rural du Dessus des Bonnets ;
8. Le devis estimatif pour l'entretien des édifices communaux en 1890 ;
9. A donné un avis favorable aux demandes formées par des jeunes gens de la classe de 1889 à l'effet d'être admis comme soutiens de famille ;
10. A décidé l'acquisition de six boîtes aux lettres et désigné les quartiers où elles seront placées.

LE NORD

Comines. — Nous apprenons que Mlle Gabrielle Druant, arrêtée dernièrement sous l'inculpation d'infanticide commis à Comines, vient d'être mise en liberté par suite d'une ordonnance de non lieu, rendue en sa faveur.

Mlle Cécile Parent, sage-femme impliquée dans la même affaire a été également reconnue innocente.

Bauvin. — Depuis quelques années la compagnie des sapeurs-pompiers de Bauvin était complètement désorganisée.

Quelques jeunes gens viennent de prendre l'initiative de la reconstituer.

L'effectif de la compagnie composée d'hommes de 25 à 35 ans, ayant servi dans l'armée active est maintenant au complet.

Des exercices auront lieu prochainement.

Le Conseil municipal, nous en sommes certains, tiendra à honneur d'encourager ces efforts en votant, pendant la session de mai, la somme nécessaire pour que la nouvelle compagnie soit habillée et équipée pour le 14 juillet prochain.

DOUAI

Vol. — La police a arrêté les nommées Céline Barbier, âgée de 21 ans, et Victorine Villemot, âgée de 38 ans, journalières, à Douai, rue du Fort de Kell, inculpées du vol d'une somme de 1120 fr., au préjudice de la femme François Wiart, demeurant rue de l'Arbre Sec.

Accident. — Avant-hier, vers une heure de l'après-midi, Mme Viriot, née Juliette Bernard, âgée de 21 ans, demeurant rue Bra, était assise sur la croisée de sa fenêtre sise au 2e étage ; prise subitement d'un éblouissement, elle perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de sept mètres.

M. Baude appelé aussitôt, constata une fracture de la jambe droite.

Commencement d'empoisonnement. — Un honorable boulanger de notre ville, M. Martinache, demeurant place du Palais, a été victime, ainsi que sa femme et son enfant, d'un commencement d'empoisonnement dû à une confusion regrettable.

Mme Martinache avait en effet acheté du persil et ce qu'on lui avait vendu était de la ciguë.

Tous trois sont maintenant hors du danger.

VALENCIENNES

St-Amand. — *Concerts de l'établissement Thermal.* — L'établissement départemental des eaux et boues de St-Amand, qui a ouvert ses portes aux baigneurs depuis le 15 mai, va inaugurer prochainement la série de ses charmants concerts d'été qui attirent toujours de si nombreux *dilettanti* de St-Amand, de Valenciennes et des environs.

L'inauguration de ces concerts aura lieu, dans le parc de l'établissement, le dimanche 1er juin. L'excellente société harmonique d'Anzin, si habilement dirigée par M. Laurent, a déjà promis son concours pour ce jour-là.

Nous publierons ultérieurement le programme de cette fête musicale.

DUNKERQUE

Accident de fabrique. — A 2 heures de relevée, au moment de mettre la machine en mouvement de la filature du Mail, un des balanciers pesant 4 à 5.000 kilog. s'est brisé et les fragments sont sortis en travers le plancher de la chambre de la machine sans occasionner d'accident de personnes.

Un drame de famille à Bergues

Une grave affaire vient de se passer à Bergues. Le nommé Louis Paris, âgé de 55 ans, journalier, était depuis un an à l'hospice de Bergues, où on le soignait pour une maladie incurable. A la mort de sa femme, sa fille Pauline, âgée de 19 ans, fût également admise à l'hospice, mais elle en sortit il y a environ 8 mois et se plaça comme domestique à Bergues. Dernièrement cette jeune fille déclara qu'elle était enceinte, qu'elle avait été violée par son père, le lundi de Pâques sur les remparts de cette ville.

La police ouvrit aussitôt une enquête et Paris qui se trouvait à l'hospice sachant qu'il allait être poursuivi, trompa la surveillance du concierge et réussit à se sauver.

Mardi matin il fut aperçu pour la deuxième fois à l'estaminet du *Point du jour*, il était en état d'ivresse et il déclara qu'il allait en finir avec la vie.

Hier matin, vers 10 heures, l'ordonnance d'un capitaine du 110e passait dans le chemin de ceinture lorsqu'il aperçut le corps d'un individu pendu à un arbre. C'était Paris qui avait mis ses menaces à exécution.

Accident ou suicide. — Hier matin on a retiré du canal de Bergues à Dunkerque, le cadavre d'une femme paraissant âgée d'une soixantaine d'années. La gendarmerie de Bergues s'est rendue sur les lieux et a constaté que la noyée était la nommée Rosalie Deketer, lessiveuse à Bergues, qui avait quitté son domicile ce matin vers 6 heures, pour aller travailler.

On ignore encore comment cette malheureuse a trouvé la mort, mais d'après les racontars qui ont cours à Bergues, la femme qui se livrait à la boisson se serait suicidée.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Commission des monuments historiques.* — Par arrêté de M. le préfet du Pas-de-Calais, M. de Parfourru, capitaine de gendarmerie à Arras, est nommé membre de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

CALAIS

Arrestations. — Le nommé Jules Framezelle, 34 ans, tulliste, demeurant rue Pearsin, a été arrêté avant-hier pour vol de fusées en cuivre ; il a été condamné hier par le tribunal correctionnel, à dix jours de prison.

Les sieurs Firmin Carton, 25 ans, journalier, sans domicile, Louis Waro, 40 ans, perceur de cartons, demeurant rue de la Citadelle, surpris en flagrant délit de vol de fusées en cuivre sur le champ de tir, au préjudice de la commission d'expériences ont été mis en état d'arrestation.

CONFÉRENCE EU DOCTEUR HAYNAUT
à Auchy-lez-La-Bassée

Comme nous l'avons déjà annoncé, M. le docteur Haynaut, maire et député de Béthune fera aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi une conférence à Auchy-lez-La Bassée, sur l'agriculture et les réformes à faire en faveur des agriculteurs.

Vendin-le-Vieil. — *Accident.* — Un ouvrier employé aux travaux de terrassement au rivage des mines de Lens, a eu les deux jambes coupées sous les roues d'un wagon chargé de terre.

Après avoir reçu les soins du médecin Bouché, il fut transporté d'urgence à l'hospice de Lens.

Mazingarbe. — *Funérailles d'un mineur.* — Jeudi dernier, a eu lieu à Mazingarbe, l'enterrement du nommé Gustave Gobart, ouvrier mineur, dont nous avons annoncé la mort par suite d'accident survenu dans la fosse dite des Brebis (compagnie des mines de Béthune).

Plus de 2,000 personnes formaient le cortège et parmi celles-ci l'on remarquait M. Dumont, agent général, Rotteleur, ingénieur en chef et bon nombre d'employés des services du fond et du jour.

Le citoyen Lamendin, le sympathique secrétaire général du syndicat des mineurs a prononcé sur la tombe le discours ci-dessous.

Citoyennes, citoyens,

Avant que les déblaies de la fosse commune recouvrent les restes mortels de notre ami Gobard, je viens au nom du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais dire un dernier adieu à ce vaillant travailleur qui dans les derniers temps avait, lui aussi, compris qu'il fallait apporter sa pierre à l'édifice social.

Le terrain serait mal choisi dans un cimetière pour sortir de la question ayant trait à la mort de ce brave ouvrier mineur.

Cependant, je ne puis laisser passer inaperçu la faute grave commise par les patrons en portant atteinte au projet de loi concernant l'institution des délégués mineurs.

Certainement, les délégués mineurs existant, les remblais dans les chantiers exploités auraient été faits et nous n'aurions pas à déplorer la mort de cette nouvelle victime.

Sous prétexte et afin de mieux combattre notre œuvre d'association, vos patrons accusent vos délégués de ne chercher que discorde et violence. — Ceci est faux et les événements derniers (s'adressant aux patrons) vous font mentir Messieurs !

Rappelez vous que des éléments étrangers ont voulu s'introduire parmi nous cherchant à nous guider, sachez que nous avons su détourner le vent anarchiste qui soufflait dans nos rangs et retenez que seuls nous avons élaboré notre programme de revendications — programme de toute justice et d'équité.

Que veulent vos ouvriers en se syndiquant sinon combler le fossé qui sépare le travail du capital.

D'autre part pendant que nous ne cessons de recommander le calme à vos ouvriers, vous Messieurs dans vos clubs secrets entre patrons vous n'étudiez que les moyens d'enrayer notre organisation et paralyser les efforts de la classe des travailleurs. Songez que loin de nous sont la violence et les provocations.

Pourquoi n'auriez-vous pas de considération pour les mineurs, car si comme vous le dites parfois, vous avez exposé, dans cette importante industrie vos capitaux, ces derniers vous les ont fait fructifier en vous donnant leur sueur, leur sang et fréquemment leur vie, car aujourd'hui encore à l'exemple du soldat combattant sur le champ de bataille, nous pleurons la mort d'un de nos frères tombé sur le champ de l'Industrie.

Brave et noble travailleur, au nom du syndicat, au nom de tes camarades qui te regrettent, Gobart je t'adresse un dernier adieu.

Citoyen Gobart, adieu.

Ce discours a produit une profonde impression sur la foule qui s'est écoulée respectueusement en commentant vivement les attaques dont ils sont continuellement l'objet de la part de leurs patrons.

Loos-en-Gohelle. — *Outrage public à la pudeur.* — Le nommé Nicolas Dezette, 21 ans, ouvrier à la fosse n° 5 des mines de Bully Grenay comparaîtra incessamment devant le tribunal de Béthune, pour outrage public à la pudeur commis le 15 mai vers 6 h. du soir, à Loos-en-Gohelle.

Boulogne-sur-Mer. — *Ouverture du Casino.* — Favorisée par un temps splendide, l'ouverture de la saison s'est faite jeudi avec un plein succès. Le concert, donné l'après-midi dans la grande salle des fêtes, a permis aux véritables dilettanti d'apprécier le talent vraiment remarquable des solistes engagés par l'intelligent fermier du Casino. L'orchestre sous l'habile direction de M. J. Focheux a fait preuve de sérieuses qualités d'ensemble et d'un respect des moindres nuances. En un mot c'est un noyau artistique comme seules, peuvent en envier, des stations balnéaires aussi fréquentées que Boulogne.

Est-il nécessaire de faire l'éloge de la troupe de comédie qui a fait ses débuts, le soir, dans *Divorçons*, l'œuvre si spirituelle de MM. Sardou et de Najac ?

Nous ne le pensons pas,

Il nous suffira simplement de dire que les principaux interprètes se sont montrés à la hauteur de la réputation bien légitime qui les avait précédés chez nous.

A neuf heures du soir a eu lieu, dans les jardins, splendidement illuminés, un grand bal champêtre où l'élite de la jeunesse se livrait aux joyeux ébats de la danse.

Encore quelques jours et la saison battra son plein. La vie est devenue si attrayante sur le port et les quartiers environnants, que le soir, les nombreux touristes fréquentant notre plage, se figurent être en plein faubourg Montmartre.

Boulogne-sur-Mer. — *Les accidents de la rue.* — Une marchande poisson, Mme Joséphine Beauvois, demeurant rue de la Tour d'Odre, passait hier vers neuf heures du matin, rue des Signaux ; elle glissa tout à coup et tomba si malheureusement qu'elle s'est brisé la jambe gauche en deux endroits au-dessus de la cheville.

M. le docteur Dutertre lui a donné les premiers soins.

LA BELGIQUE

Dans le Borinage

La candidature législative de Léon Defuisseaux

Mons, 17 mai. — Une importante réunion de la *Fédération boraine socialiste* a été tenue, hier après-midi, au *salon Micheterre*, à La Bouverie. Léon Defuisseaux a fait son entrée dans le salon aux applaudissements de tous les délégués borains.

Il a prononcé un discours-programme et s'est déclaré le ferme champion, non seulement du suffrage universel, mais de toutes les revendications ouvrières : lois décrétant la journée de huit heures, rachat des mines par l'Etat, pensions des ouvriers, assurances contre les accidents du travail, etc. Comme on pense bien, ces déclarations ont soulevé l'enthousiasme des représentants des cercles ouvriers.

Il a été décidé que les socialistes ne lutteraient pas aux élections provinciales à Pâturages, tous leurs efforts se concentrant actuellement sur la réussite du poll ouvert en faveur de la candidature Defuisseaux. Le dépouillement des scrutins de toutes les communes aura lieu le 2 juin à Quaregnon. Le résultat sera porté à la connaissance du public par un manifeste renseignant le nombre des suffrages obtenus par la candidature de M. Defuisseaux.

Demain, d'énormes affiches rouges seront placardées dans tout le Borinage invitant les citoyens à aller déposer des bulletins dans les urnes de la Fédération, en faveur de Defuisseaux et comme protestation contre le suffrage censitaire.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

DERNIERS ÉCHOS DES GRÈVES

A RONCQ

Le 8 mai dernier avaient eu lieu à Roncq, à Neuville-en-Ferrain des désordres très graves causés par une bande des grévistes.

A Roncq les sieurs Henri Allard, teinturier, Joseph Masselier, teinturier, J.-B. Lamarcq, tisserand, tous trois demeurant à Roncq, à la tête d'une bande de cinq à six cents manifestants qui venaient de Tourcoing, se rendirent devant les établissements Laurent et Delahousse afin de faire cesser le travail. De plus ils se mirent en demeure de briser tout ce qui tombait sous leurs mains, carreaux de vitre, portes, etc.

Le tribunal les a condamnés : Allard à huit mois de prison, Joseph Masselier à 1 an, Lamarcq à 4 mois.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN

Des faits beaucoup plus graves se sont passés le même jour à Neuville-en-Ferrain. Vers 11 heures du matin la même bande arriva vers l'établissement Parent. M. Parent, prévoyant une attaque des grévistes avait pris ses mesures en conséquence.

La grille d'entrée avait été solidement maintenue mais quatre des plus exaltés qui comparaissent sur le banc des prévenus, les nommés : Jean Beulque, Arthur Desreumaux, Louis Dutilleul et Beckmann Walter, unissent leurs efforts pour la défoncer.

Ils y réussissent et toute la bande ayant Beckmann en tête se dirige du côté de la maison d'habitation de M. Parent. Ce dernier sort de chez lui et s'avance vers les grévistes, mais à sa vue tous s'enfuient, non sans avoir brisé tous les carreaux de la maison d'habitation et plusieurs clôtures. Les dégâts sont beaucoup plus importants qu'à Roncq.

La troupe étant accourue pour disperser les manifestants la bande se dirigea vers Tourcoing où elle va commettre les mêmes déprédations à la distillerie de M. Druez.

Les perturbateurs se trouvant en présence de M. Daniel, directeur de la distillerie, le somment de leur donner du genièvre. Sur son refus, ils entrent dans un estaminet voisin s'emparent de toutes les liqueurs et s'en vont sans s'inquiéter du reste. Les auteurs de ces actes de sauvagerie sont des individus très mal notés, et tous fraudeurs de profession. La plupart d'entre eux ont déjà subi plusieurs condamnations pour vol, fraude et bris de clôture.

M. Dassonville, substitut, demande au tribunal de prononcer une peine très sévère contre les prévenus qui sont un danger permanent pour les citoyens.

Ils sont condamnés : Jean Beulque, à 2 ans de prison, Walter Beckmann, à 2 ans, Arthur Desreumaux à 1 an et un jour, Louis Dutilleul à 6 mois.

A TOURCOING

Dans cette affaire, les prévenus sont au nombre de six : Jean-Baptiste Gourlet, 20 ans, mineur ; Louis Leclerq, 16 ans ; Henri Saffers, 21 ans, fondeur ; François Dubar, 18 ans, marchand de charbons ; Henri Deffreune, 21 ans, marchand de chiffons ; Cyrille Dhellennes, 22 ans, rattacheur.

Nous arrivons à la fin de la scène scandaleuse organisée par la même bande que tout à l'heure, dont les prévenus sont en tête et qui se rend de-